

Commune de

Flash info

LE BAS SEGALA

La Bastide L'Evêque/St-Salvadou / Vabre-Tizac

Pour faire suite à la lettre d'information datée du 25 août 2015 et aux réunions d'information auxquelles vous avez été invités concernant le projet de création d'une commune nouvelle, cette édition vous apporte quelques précisions sur la mise en place de cette nouvelle organisation administrative à compter du 1er janvier 2016.



Les nom, coordonnées et siège de la commune nouvelle Le Bas Ségala seront les suivants :

Commune du Bas Ségala

Mairie

Le Bourg

La Bastide L'Evêque

12200 LE BAS SEGALA

05 65 29 93 01

mairielebas.segala@orange.fr

COMMUNE NOUVELLE LE BAS SEGALA

Qu'est ce qu'une commune nouvelle ?

C'est une collectivité territoriale formée soit par la fusion de deux ou plusieurs communes contiguës ou par l'ensemble des communes formant la communauté de communes.

Pour mémoire, la communauté de communes du Bas Ségala fut la première de l'Aveyron dès le 30 décembre 1992. C'est un atout important, les trois communes et nos élus ont une grande habitude du travail en commun depuis plus de 20 ans.

Les conseils municipaux des trois communes de la Bastide L'Evêque, Saint Salvadou et Vabre-Tizac ont décidé le regroupement en commune nouvelle à compter du 1er janvier 2016.

Notre actuelle Communauté des Communes qui gère les écoles, une partie de la voirie, les activités économiques (zone de Solville, artisans, ateliers relais) et la collecte des ordures ménagères sera elle-même absorbée le 1er janvier 2016 par la commune nouvelle.

Un nouveau maire sera élu le 5 janvier 2016 par les 37 conseillers municipaux et les maires des communes historiques prendront le statut de "maire-délégué".

Le maire et le conseil municipal formé de l'ensemble des conseillers municipaux vont gérer par délibération les affaires de la commune nouvelle jusqu'en 2020.

Compte tenu du nombre de délégués, les réunions du conseil municipal se tiendront à la salle des fêtes « Espace Paul Rouziès » de La Bastide L'Evêque.

Chaque commune historique deviendra commune déléguée, conformément à la loi, comportant son maire délégué et son conseil et conservant ses limites territoriales.

Tout ce qui relève de la proximité : état civil, cimetières, petits espaces verts... continuera à être géré par les communes déléguées, au plus près des habitants.

Les atouts de la commune nouvelle

Des ressources supplémentaires grâce à :

Une mutualisation des moyens
Des dotations renforcées de l'Etat



Une commune plus forte et mieux représentée
dans la future intercommunalité

Ce qui va changer

La création d'une commune nouvelle engendre un nouveau nom de commune qui vient s'ajouter à côté du code postal de la commune déléguée qui reste inchangé.

Votre adresse à compter du 1er janvier 2016



Monsieur Paul DURAND
Gaudiès
LA BASTIDE L'EVÊQUE
12 200 LE BAS SEGALA

Monsieur Pierre DUPONT
Le Bourg
VABRE TIZAC
12 240 LE BAS SEGALA

Madame Jeanne MARTIN
Labro
SAINT SALVADOU
12 200 LE BAS SEGALA



« Les mairies n'existeront plus »

FAUX. Les mairies continueront à fonctionner et conserveront leur personnel.

« La communauté de communes du Bas Ségala va disparaître au 1er janvier 2016 »

VRAI Le personnel et les budgets seront repris par la commune nouvelle.

« Il n'y aura plus de comité des fêtes dans la commune »

FAUX. Tous les comités des fêtes seront conservés.

« Ma commune va disparaître »

FAUX. Les communes déléguées du Bas Ségala (La Bastide L'Evêque, St-Salvadou et Vabre-Tizac) continuent à vivre et à se développer. L'objectif de mutualiser les services et le personnel permettra de renforcer l'attractivité de chaque commune.

« Ma commune gardera son nom et aura toujours un maire »

VRAI. Chaque commune va garder son nom et aura un maire délégué. Les limites communales seront également conservées.

« Nos associations vont disparaître »

FAUX. Chaque commune gardera ses associations et continuera de leur verser les subventions. Les communes historiques restent les interlocuteurs privilégiés des associations.

« On va payer plus d'impôt »

FAUX. Les taux d'imposition des trois communes sont très proches. Les taux des impôts locaux votés par la commune nouvelle vont être harmonisés sur les taux les plus bas.

Horaires d'ouverture des mairies déléguées

LA BASTIDE L'EVÊQUE

Le Bourg
05 65 29 93 01

Lundi	9h-12h	14h -18h
Mardi	8h30-12h	
Mercredi	8h30-12h	
Jeudi	8h30-12h	
Vendredi	8h30-12h	13h30-15h15

ST-SALVADOU

Le Bourg
05 65 29 83 85

Lundi	8h 30 -12h
Mardi	8h 30 -12h
Mercredi	8h 30 -12h
Jeudi	8h 30 -12h
Vendredi	8h 30 -12h 14h-17h

VABRE-TIZAC

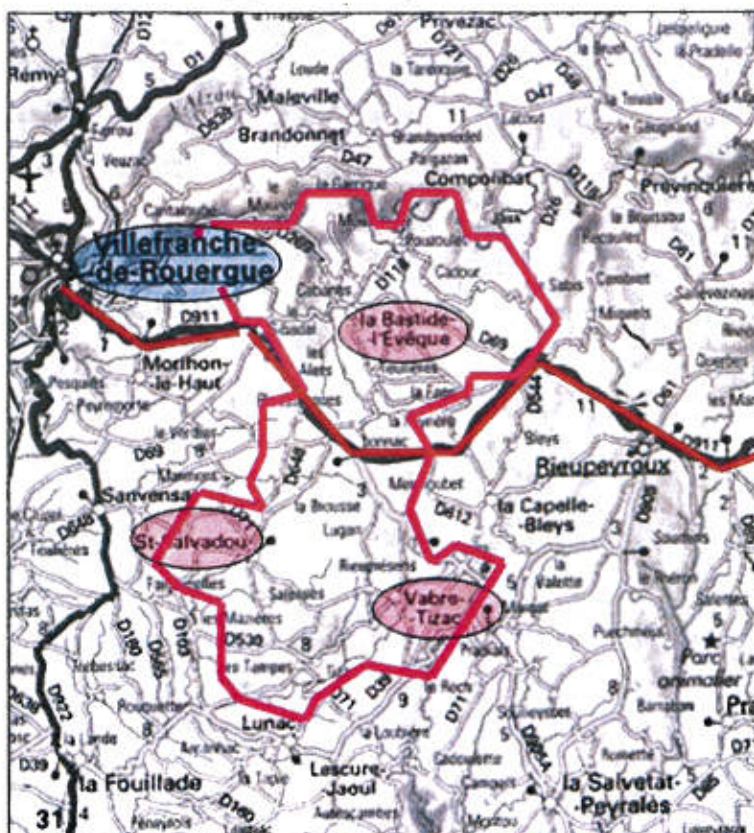
Le Bourg
05 65 81 82 67

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h
Mercredi	13h30-17h30
Jeudi	9h -12h
Vendredi	9h- 12h 13h30-16h30

Le siège de la commune nouvelle est situé à la mairie de La Bastide L'Evêque.

Néanmoins, l'accueil des administrés est assuré dans les 3 communes déléguées par les secrétariats qui deviennent des guichets uniques de la commune nouvelle.

Quelque soit son lieu de résidence, chaque habitant de la commune nouvelle pourra se rendre dans l'une ou l'autre des mairies déléguées.



LE BAS SEGALA

Région Midi Pyrénées Languedoc Roussillon
Département Aveyron
Canton Aveyron et Tarn

1 699 habitants
7963 hectares

